



**MAIRIE  
CHATELUS-MALVALEIX  
10 Place de la Fontaine  
23270 CHATELUS-MALVALEIX**

\*\*\*\*\*

Tél : 05.55.80.70.31

Fax : 05.55.80.86.32

Courriel : mairie-chatelusmalvaleix@wanadoo.fr

**CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 24 AVRIL 2017  
Extrait du registre des délibérations**

<b>Nombre de membres :</b> en exercice : 15 qui ont pris part à la délibération : 12	L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie de Châtelus-Malvaleix, sous la présidence de Jean-François Bouchet, Maire.  Etaient présents : Mmes et MM : Bouchet. Busset. Lionnet. Doizon-Pauly. Dérongère. Laumy. Polli. Degay. Coulaudon. Nioncel. Wojtowicz.  Était absent excusé : M. Ruiz-Olid qui a donné procuration à M. Bouchet.  Etaient absents : Mme Deloye. Mme Moreau. M. Auroy.
--	---

Date de la convocation : 14 avril 2017

Date d'affichage ou de publication : 28 avril 2017

Madame Hélène Lionnet a été élue secrétaire de séance

**2017 (04) 01  
CRÉATION D'UN LOTISSEMENT MUNICIPAL**

Monsieur Falguere, chargé d'affaires du bureau d'études Infracim, présente au Conseil municipal le projet de création du lotissement municipal situé Rue de la Marche.

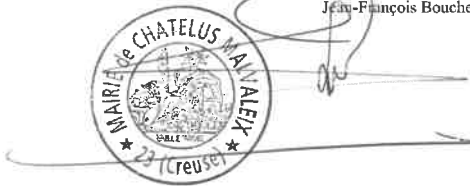
Le projet se situe sur les parcelles AI 338 d'une superficie de 6 551 m2 et AI 339 de 3 500 m2 qui appartiennent à la Commune. Le découpage prévisionnel permet de créer neuf lots.

Monsieur Falguere précise au Conseil municipal le principe de gestion des eaux pluviales, les modalités de collecte des eaux usées, l'organisation du stationnement et le réseau de l'alimentation en eau potable et de la défense incendie.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **valide** le projet de création d'un lotissement municipal tel que présenté par Monsieur Falguere, chargé d'affaires du bureau d'études Infracim.
- **décide** de déposer un permis d'aménager pour la réalisation de l'opération précitée.
- **charge Monsieur le Maire** d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme à Châtelus-Malvaleix, le 28 avril 2017,  
Jean-François Bouchet, Maire,



**Recours, informations des usagers**

Il est possible de contester la présente décision auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Accusé de réception en préfecture  
023-212305700-20170424-2017-04-01-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2017  
Date de réception préfecture : 28/04/2017